

# fédérer

Bulletin de la Fédération Française des Psychologues et de Psychologie / numéro 0 - Mai 2003

éditorial

Rassembler, regrouper autour d'un projet commun, tel est l'enjeu actuel pour la profession et la discipline.

Force est de constater que chaque fois que les organisations de psychologues se sont regroupées, il leur a été possible d'obtenir des avancées pour une profession mieux reconnue, plus forte, plus visible. Ce fut le cas notamment pour la loi de 1985, la révision du Code de Déontologie des psychologues en mars 1996, l'organisation des États Généraux de la Psychologie en mars 2001, la mise en place de la liste professionnelle des psychologues.

Après deux années et demi de réflexion quant au choix de la structure à créer, les organisations de psychologues ont opté le 25 janvier 2003, pour la création d'une fédération représentative de la profession et de la discipline en votant les statuts et en élisant un bureau fédéral provisoire.

Ainsi dans ses grandes lignes, la FFPP (Fédération Française des Psychologues et de Psychologie) s'est donné pour objet de constituer une force capable d'assurer le représentativité nécessaire pour défendre la profession et la discipline, d'œuvrer à la protection du public contre les mésusages de la psychologie.

De même, avec le souci d'associer le plus grand nombre à cet élan unitaire, la Fédération Française des Psychologues et de Psychologie propose aux psychologues sans attache organisationnelle de participer, aux côtés des organisations de psychologues, à la consolidation de la profession et de la discipline.

## Quel objectif poursuit la FFPP ?

Les organisations candidates, qui deviendront membres après ratification par leurs assemblées générales ou congrès, et l'ensemble des membres individuels auront démocratiquement le pouvoir de décider de la politique à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs qu'ils se sont fixés. Les différents composants de ce rassemblement appelé Fédération et formé des représentants des organisations et des membres individuels, constituent le Conseil d'administration fédéral qui décide des actions à mener et s'assure que le Bureau fédéral les met en œuvre.

Un nouveau pari est pris, un nouveau défi est prêt à être relevé : travailler en Fédération, comme partout en Europe, pour ancrer la profession de psychologue et sa discipline dans le paysage professionnel français.

### Deux options sont possibles :

- subir et risquer de disparaître en laissant la voie libre aux... "psy...choses"
- Ou relever les manches et s'engager dans la voie du regroupement, d'une force unitaire, du changement et d'une plus grande démocratie en appelant les organisations et les psychologues nombreux hors organisations, à constituer une Fédération capable de se faire entendre des pouvoirs publics et de se faire respecter des autres professionnels au lobbying actif.

Adhérer, se fédérer, c'est s'affirmer comme responsable de son avenir.

Psychologues, enseignants et chercheurs en psychologie votre responsabilité est d'ores et déjà engagée : la Fédération Française des Psychologues et de Psychologie sera ce que vous choisirez d'en faire...

**Marie Jeanne ROBINEAU**

Présidente

# ORGANISATION DE PSYCHOLOGUES ? PSYCHOLOGUE HORS ORGANISATION ? CHERCHEUR ? ENSEIGNANT-CHERCHEUR ?

## Pourquoi rejoindre la Fédération ?

### VOUS SOUHAITEZ...

- > Une profession visible, identifiée, reconnue.
- > Participer au regroupement de la profession et éviter les divisions et le morcellement contraires à ses intérêts.
- > Appartenir à une organisation forte, représentative des psychologues français au niveau national et international pour les questions concernant la profession, la formation et le développement de la psychologie.
- > Faire reconnaître la qualification et les compétences des psychologues, dans le respect de leur déontologie.
- > Trouver localement des interlocuteurs, et ne plus être isolé(e).
- > Agir pour faire pleinement reconnaître votre contribution à la formation des futurs psychologues en tant que Maître de stage.
- > Promouvoir la formation initiale et continue des psychologues, (formation régulière, innovante, spécifique), et y participer.

**ALORS... n'hésitez pas,**

# adhérez!

## CALENDRIER

- |   |  |  |  |
|---|--|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; <b>25 janvier 2003 :</b><br/>Assemblée générale<br/>Création de la Fédération</li> <li>&gt; <b>3 février 2003 :</b><br/>Réunion téléphonique du<br/>Bureau fédéral provisoire</li> <li>&gt; <b>21 février 2003 :</b><br/>Réunion du Bureau fédéral<br/>à Paris</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; <b>17 mars 2003 :</b><br/>Réunion téléphonique du<br/>Bureau fédéral</li> <li>&gt; <b>21 mars 2003 :</b><br/>Participation du Secrétaire<br/>général au Congrès du SNP</li> <li>&gt; <b>25 avril 2003 :</b><br/>Réunion du Bureau<br/>fédéral à Paris</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; <b>7 mai 2003 :</b><br/>Rencontre au Ministère de<br/>l'éducation nationale<br/>(Présidente et Secrétaire<br/>général accompagnés des<br/>organisations AEPU, AFPS<br/>et SNP)</li> <li>&gt; <b>10 mai 2003 :</b><br/>Conseil d'administration<br/>fédéral auquel sont<br/>convoquées<br/>les organisations</li> </ul> | <p>adhérentes et les<br/>organisations candidates.<br/>( autres dates...)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; <b>21 avril 2004 :</b><br/>Congrès Fédéral avec<br/>élection du Bureau pour<br/>3 ans et modifications<br/>statutaires (évolution des<br/>statuts votés<br/>le 25 janvier 2003)</li> <li>&gt; <b>22, 23 et 24 avril 2004 :</b><br/>ENTRETIENS DE LA PSYCHOLOGIE</li> </ul> |
|---|--|--|--|

**Ils ont rejoint la FFPP  
dès sa création**

30 janvier 2003 <

AEPU  
(Association des Enseignants de Psychologie des Universités)  
AEPP  
(Association de l'Ecole de Psychologues Praticiens)  
SNPP  
(Syndicat des Psychologues de la Police Nationale)

22 mars 2003 <

SNP  
(le Syndicat National des Psychologues ratifie lors de son congrès son  
adhésion officielle à la FFPP)

Avril 2003 <

CPCN  
(Collège des Psychologues Cliniciens spécialisés en Neurologie)  
ADEN  
(Association du DESS de Neuropsychologie de Paris V)  
APEA  
(Association des Psychologues en Ariège)  
officialisent leur adhésion à la FFPP

La Fédération reçoit de nombreuses  
demandes d'adhésions individuelles.  
Les psychologues sans attaches  
organisationnelles rejoignent la Fédération.

Mai 2003 <

CPT13  
(Collège des Psychologues Territoriaux des Bouches-du-Rhône)

**Bienvenue à tous**

## Conseils régionaux

La FFPP a pour but d'accueillir les psychologues, les chercheurs, les enseignants-chercheurs (qu'ils appartiennent ou non à une organisation). Ils sont réunis en Conseils Régionaux. Ces Conseils Régionaux sont représentés au Conseil d'Administration fédéral réuni trois à quatre fois par an. Ils sont une ouverture en direction des personnes hors organisation qui souhaiteraient participer à la défense de la profession et de la discipline, un lieu de rencontre entre les membres des organisations existantes. Un vade-mecum peut être demandé en prenant contact téléphonique au : 01 43 47 20 75 ou par e-mail à [siege@ffpp.net](mailto:siege@ffpp.net)

## ses objectifs

- > Protéger le public des mésusages de la psychologie,
- > Contribuer à l'information du public sur les buts et les moyens de la psychologie, les fonctions et les méthodes du psychologue,
- > Défendre la profession et la discipline,
- > Concourir au développement des études et recherches en psychologie et à leur diffusion,
- > Maintenir et développer chez les psychologues un haut niveau de qualification fondamentale et appliquée,
- > Promouvoir la formation permanente en psychologie et contribuer à son développement,
- > Prendre position ou intervenir dans toutes les situations mettant en cause la dimension éthique, le niveau de qualification scientifique et professionnelle des psychologues et la déontologie,
- > Représenter la profession et la discipline auprès des autorités et de tous les partenaires de la profession,
- > Promouvoir la reconnaissance et l'application du code de déontologie

- > Vu l'article 44.1 de la loi n°85-772 du 25 juillet 1985 complété par l'article 57 de la loi n° 2002-303 de mars 2002
- > Vu l'arrêté du 14 novembre 2002
- > Vu la circulaire du 21 mars 2003  
Les psychologues DOIVENT se faire inscrire sur la liste légale des psychologues.  
Se faire inscrire à la DREES ( Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques), en général rattachée à la DDASS ( Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale) de votre département. Le service compétent est celui de la gestion actualisée des professions réglementées.
- > Se procurer le formulaire d'inscription auprès du gestionnaire de la liste ADELI.
- > Produire l'ORIGINAL des diplômes conformes à la loi de juillet 1985 réservant l'usage du titre de psychologue.

## Membres du Bureau provisoire (un an)

Présidente : Marie Jeanne ROBINEAU  
Secrétaire Général : Roger LECUYER  
Trésorier : Jacques GARRY

## Vice-Présidents :

Intérieur : Christian BALLOUARD  
Déontologie : Odile BOURGUIGNON  
Communication externe : Jean Pierre CHARTIER  
International : Patrick COHEN  
Publication : Jérôme LUCAS  
Formation : Jacques PY

## Hommage à Jean François CAMUS

Notre jeune fédération était en deuil le 18 février 2003, Jean-François Camus, l'un des principaux artisans de sa création, qui a tant milité pour notre discipline et notre profession, est décédé. C'est un coup terrible pour tous ses amis, c'est un coup terrible pour nous tous. C'est un peu de notre dynamisme qui s'en est allé.

Roger Lécuyer



## LA FÉDÉRATION, SES PREMIÈRES ACTIONS...

27 mars 2003, la FFPP publie un communiqué de presse exprimant l'inquiétude des psychologues confrontés au projet de territorialisation des Conseillers d'Orientation-Psychologues et l'absence de précisions sur leurs missions.

7 mai 2003 : Une délégation composée de l'AEP, de l'AFPS, du SNP et conduite par la Présidente et le Secrétaire Général de la FFPP a été reçue à la Direction des Enseignements supérieurs par Monsieur Abecassis pour débattre de la question de la formation des psychologues Education Nationale dans le cadre des masters en psychologie.

Une des premières activités de la Fédération Française des Psychologues et de Psychologie consiste à organiser, en avril 2004, les premiers Entretiens de la Psychologie, vaste manifestation s'adressant en particulier au public des professionnels de la psychologie. Ces Entretiens ont pour objectifs :

- Promouvoir la discipline et la profession,
- Mettre en lumière l'actualité de la recherche et celle de la profession dans les principaux champs d'exercice,
- Permettre la réactualisation des connaissances.

Participez à cet événement en vous inscrivant dès maintenant.

Coordination Générale des Entretiens de la Psychologie : Jacques Py (Jacques.Py@univ-paris8.fr) / Secrétariat administratif : Jeannine Accoce - tél. : 01 43 47 20 75 ou e-mail : siege@ffpp.net

PREMIERS ENTRETIENS DE LA PSYCHOLOGIE  
22, 23 et 24 AVRIL 2004

# une longue histoire

La Fédération Française des Psychologues et de Psychologie : le résultat d'une longue histoire.

En 1901 étaient fondées la Société Française de Psychologie et la British Psychological Society. Dans les 50 années qui suivirent, la seconde prospéra grandement (600 adhérents en 1920), alors que la première fut semble-t-il prisonnière du système bien français des sociétés savantes, celles qui logeaient à Paris au 28 de la rue Serpente et dont le nombre de membres, cooptés, était limité à 40. Quand elle sortit de ce carcan, il était sans doute trop tard, et d'autres organisations s'étaient créées. Ces organisations se multiplièrent plus qu'elles ne crurent, puisqu'on en trouva 264 à qui proposer en 1996 la signature du code.

Entre temps, des tentatives furent faites pour regrouper, ou à tout le moins coordonner ces organisations. Ainsi naquit l'ANOP (Association Nationale des Organisations de Psychologie), en 1983. Structure fort peu contraignante pour les organisations membres, et donc quelque peu cacophonique, elle obtint néanmoins, à cause de l'opiniâtreté de quelques uns de ses membres, la loi de 1985 sur le titre, mais elle se déchirait déjà très fort en 1990 quand parurent les décrets d'application. Elle éclata l'année suivante quand la SFP réforma ses statuts, affirmant ainsi sa vocation nouvelle à fédérer toutes les organisations. Si certaines de ces organisations adhèrent à la SFP, d'autres refusèrent et l'ANOP se maintint, représentante des psychologues français à la Fédération Européenne (EFPA), pendant que la SFP représentait, elle, la psychologie française à l'Union Internationale (IUPsyS). Le risque était que chacun campe sur ses positions, mais des gens

des deux bords et de diverses organisations s'avisèrent de la nécessité de réviser le vieux code de déontologie de la SFP (1961) et fut mis sur pied le groupe de concertation. Ainsi naquit le nouveau code, signé solennellement en 1996 par l'AEPU, l'ANOP et la SFP, et très vite par 28 organisations. A cette occasion, les rédacteurs du code avaient noué des contacts, et la nécessité apparut de travailler avec les « autres » à la diffusion de ce nouveau code et à la défense de la profession et de la discipline. Echaudés par les échecs précédents, ces collègues décidèrent d'être prudents et de créer une structure provisoire de rassemblement et de débat : la CIR (Commission Inter-organisationnelle Représentative). Celle-ci n'était pas sans ambiguïté dans sa conception : certains voulaient la cantonner à la diffusion du code, alors que d'autres voulaient qu'elle prépare rapidement la structuration de la profession. Dans ce contexte conflictuel, cette structure lourde dans laquelle les prises de décisions étaient très difficiles eut tout de même le mérite d'organiser les Etats Généraux de la Psychologie. Mais au delà de cette manifestation réussie, la CIR risquait fort de s'épuiser dans ses procédures.

C'est pourquoi en 2000, dix personnes engagées dans différentes organisations lancèrent l'appel du 5 mars, pour une structuration plus forte de la profession. Après différents échecs, un espoir était né. Dans les organisations, on s'interrogea longuement sur la question de savoir s'il fallait plutôt mobiliser ce qui existait ou faire exister ce qui mobiliserait. Ainsi, le 19 octobre 2002, 43 mandats se portèrent sur l'option d'une organisation unitaire, 43 sur celle d'une fédération. Les partisans de la première solution se rallièrent alors à l'idée de fédération, ce qui ne suffit pas à lever toutes

les inquiétudes. Pourtant, tous ou presque se retrouvèrent le 25 janvier 2003 pour créer la Fédération Française des Psychologues et de Psychologie, dont les statuts, enfantés dans la discussion, furent déposés le 11 février. Ainsi, les psychologues français possèdent maintenant, comme leurs homologues européens, la structure qui permet de les rassembler tous.

Il ne reste plus qu'à la faire fonctionner.

**Roger Lécuyer**

Fédération Française  
des Psychologues  
et de Psychologie

Adresse :  
92, rue du Dessous des Berges - 75013 PARIS

Tél / Fax : 01 43 47 20 75  
e-mail : [siege@ffpp.net](mailto:siege@ffpp.net)  
internet : [www.ffpp.net](http://www.ffpp.net)

Directrice de publication :  
M.J.Robineau

Vice président chargé de la publication :  
J. Lucas

Maquette-infographie :  
image & infographie  
4 rue Danton - 84000 AVIGNON  
Tél : 04 90 85 14 45  
e-mail : [arpo3@wanadoo.fr](mailto:arpo3@wanadoo.fr)

Imprimerie :  
Imprimerie Varennes, ZA du Gévaudan 48000  
MENDE  
Tél : 04 66 65 01 12  
Prix de ce n° : gratuit  
N° ISSN : .....(en cours)  
N° CPPAP : .....(en cours)